



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 3 DÉCEMBRE 2020**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION .....	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	1
5	ACTIONS DE SUIVI .....	1
5.1	Renouvellement – présidence du Comité .....	1
5.2	Possibilité d'une signalisation additionnelle sur la route 117 .....	2
5.3	Possibilité d'effectuer un signalement auprès de l'entreprise TomTom (GPS) .....	2
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM.....	3
6.1	Biogaz.....	3
7	PROJETS ENVIRONNEMENTAUX .....	6
7.1	Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité.....	6
7.2	Projet de marais filtrant.....	7
7.3	Projet de recherche scientifique sur la plantation des saules.....	7
8	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	10
8.1	Bilan annuel des plaintes .....	10
9	SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B .....	11
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	13
11	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	14
11.1	Prochaine réunion .....	14
11.2	Varia.....	14

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES MEMBRES**

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième et dernière rencontre de 2020.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

## **3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le compte rendu de la rencontre du 9 septembre 2020 est approuvé par le Comité.

## **4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT***

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par le président du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

Il confirme également avoir transmis les félicitations du Comité pour le professionnalisme de la publication à la responsable du journal, comme demandé lors de la dernière rencontre.

## **5 ACTIONS DE SUIVI**

### **5.1 RENOUELEMENT – PRÉSIDENTE DU COMITÉ**

M. Craft indique qu'à la suite du processus mis en place depuis la dernière réunion, Mme Olga Bazusky, représentante citoyenne de Sainte-Sophie, a été désignée nouvelle présidente du Comité par les membres.

Il rappelle le processus ayant mené à sa nomination :

- Annonce du président sortant, M. Yvon Berthiaume, de son souhait de céder son rôle.
- Invitation aux membres souhaitant poser leur candidature à communiquer avec Camille Montreuil, de la firme Transfert (à la suite de quoi deux candidatures ont été reçues).
- Mise en place d'un vote en ligne, sur une période de dix jours, pour déterminer l'identité de la future présidente.

M. Dussault remercie le président sortant pour la qualité de son travail et son assiduité au fil des ans, et transmet ses félicitations à la nouvelle présidente. Il souligne également que le processus a été coordonné par la firme Transfert afin d'assurer son indépendance.

Enfin, Mme Olga Bazusky remercie à son tour le président sortant pour son travail au fil des ans, Mme Lorraine Couët, qui avait également posé sa candidature, ainsi que les membres pour leur confiance.

## 5.2 POSSIBILITÉ D'UNE SIGNALISATION ADDITIONNELLE SUR LA ROUTE 117

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, indique que WM a communiqué avec le ministère des Transports concernant la possibilité d'installer des panneaux directionnels sur la route 117. Cette option était évaluée afin de mieux diriger les camions accédant au site, et ainsi éviter le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite (trajet non recommandé par WM).

Après vérification auprès du ministère, un tel panneau serait à l'encontre de la réglementation : les panneaux directionnels ne peuvent être installés au-delà d'un rayon de 10 kilomètres autour de l'accès au site.

Ainsi, WM poursuit sa réflexion afin de solutionner cette problématique.

### ACTION DE SUIVI :

- Tenir le Comité informé des solutions envisagées pour réduire le camionnage non recommandé sur le rang Sainte-Marguerite

## 5.3 POSSIBILITE D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT AUPRES DE L'ENTREPRISE TOMTOM (GPS)

M. Desnoyers indique que M. Gilles Bertrand, membre du Comité, a effectué un suivi auprès de l'entreprise TomTom (logiciel GPS utilisé pour le camionnage) pour faire modifier le trajet suggéré par le logiciel pour accéder au site. Cette modification devrait être en vigueur sous peu.

Un suivi a également été effectué auprès de Google Maps (en attente de réponse).

Il remercie le membre pour son initiative très appréciée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous expliquer ce que fait TomTom et donc les conséquences pratiques de ces changements?</i>	M. Bertrand, explique que le logiciel propose des itinéraires aux camions en fonction de leur destination.  Il souligne avoir également fait un suivi auprès d'autres logiciels ou applications, incluant Garmin (en attente de suivi) et Google.
<i>Il s'agit donc d'un GPS?</i>	M. Bertrand indique que oui, mais que celui-ci est intégré dans un logiciel. Ainsi, les modifications aux trajets suggérés seront en vigueur lors de la prochaine mise à jour logicielle.

## 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

### 6.1 BIOGAZ

M. Lacombe débute la présentation avec quelques éléments de contexte :

- Le biogaz est généré par la décomposition des matières organiques qui sont enfouies dans les cellules. Il est composé à environ 50 % de méthane et à 50 % de CO<sub>2</sub>, et commence à être généré de six à huit mois après que les matières aient été enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire les biogaz. À Sainte-Sophie, cela est fait depuis 1997.
- Le biogaz est capté de deux façons complémentaires :
  - Tranchées horizontales : installées au fur et à mesure que les déchets sont enfouis dans une cellule. En 2020, le site comprenait 129 tranchées de captage.
  - Puits verticaux : forés lors du recouvrement final, et ensuite raccordés à un système d'aspiration central. En 2020, le site comprenait 177 puits verticaux.
- 60 % des biogaz captés sont valorisés en les envoyant à l'usine de papier Rolland. Le reste est brûlé par torchères. Énergir, qui approvisionne l'usine Rolland, a la capacité d'accepter jusqu'à 5 500 pieds cubes de biogaz par minute.
- En 2020, WM a :

- Aménagé un nouveau collecteur principal de 200 mètres, afin de capter, le moment venu, les biogaz générés par la plus récente cellule (au sud de la zone 5B) dès que ceux-ci commenceront à être générés
- Installé 27 nouveaux puits verticaux et 17 tranchées horizontales
- Par le fait même, augmenté le débit de captage des gaz (gain de plus de 900 pieds cubes / minute par rapport à 2019)

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. L'équipement permet de transposer les données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place afin de régler rapidement la situation.

M. Lacombe présente une carte avec les résultats obtenus en 2020. Il explique que lors de la campagne d'avril-mai 2020, un dépassement a été noté dans la zone 1.

Par ailleurs, lors de ce même relevé, quelques dépassements ont été notés dans la zone 5, près de la zone d'enfouissement active. Afin de régler la situation, WM a, d'une part, procédé au forage de nouveaux puits, et, d'autre part, posé un recouvrement intermédiaire en argile, ce qui permet d'augmenter l'imperméabilité et donc la force de captage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que WM évalue de nouveaux projets pour valoriser 100 % des biogaz?</i>	M. Lacombe confirme que c'est bien le cas. Il n'est pas possible de fournir les détails à ce stade-ci en raison d'ententes de confidentialités, mais les projets en cours sont prometteurs et des annonces devraient être réalisées au cours de la prochaine année.
<i>Avez-vous fait des projections concernant les quantités de biogaz générées chaque année? Le cas échéant, est-ce que ces projections se confirment?</i>	M. Lacombe répond que oui : le site suit exactement les quantités prévues pour les LET du nord-est américain.  Il explique que les quantités de biogaz générées dépendent de plusieurs facteurs, incluant les quantités de précipitations. C'est pour cette raison que les sites de WM en Arizona, par exemple, génèrent beaucoup moins de biogaz.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la durée de vie d'un site en Arizona est beaucoup plus longue?</i>	M. Lacombe répond que cela dépend, mais que les sites en Arizona ont une dynamique complètement différente : très peu de biogaz générés, et très peu de lixiviats également.
<i>Au site de Sainte-Sophie, est-ce que les quantités de biogaz générées varient durant l'année, en fonction des précipitations et de la température?</i>	M. Lacombe répond que non.
<i>Si je comprends bien, l'affaissement est moins rapide pour les sites plus au sud?</i>	M. Lacombe confirme. Parce que les matières organiques prennent plus de temps pour se décomposer, le tassement est moins rapide.
<i>Si je comprends bien, il n'est pas possible de valoriser les biogaz des sites au sud?</i>	M. Lacombe confirme, en raison des quantités de biogaz beaucoup moins importantes à gérer.
<i>Concernant les relevés de méthane en surface, quel a été le résultat de l'investigation pour le dépassement dans la zone 1?</i>	M. Lacombe répond que ce résultat a permis d'identifier un puits déficient, dont la force d'aspiration a été augmentée. Puisque les appareils de mesure appartiennent à WM, l'équipe a été en mesure de vérifier tout de suite que les concentrations respectaient la norme.
<i>Vous ne faites pas de relevés de méthane en surface là où il y a une plantation de saules?</i>	M. Lacombe confirme que ce n'est plus le cas. <p>Au moment de faire la demande d'autorisation pour le projet de saules, WM a dû démontrer, à l'aide de données historiques, qu'il n'y avait aucun enjeu lié aux concentrations de méthane en surface dans cette zone. Le ministère a donc accepté que WM cesse les relevés à cet endroit, où les matières résiduelles datent d'une quarantaine d'années.</p> <p>WM maintient toutefois le suivi dans les autres zones anciennes, même si les quantités de biogaz n'y sont plus importantes.</p>



Questions ou commentaires	Réponses
<i>S'il n'y a plus de biogaz, est-ce que cela signifie qu'il n'y a plus de lixiviat non plus?</i>	M. Lacombe répond que non, du lixiviat continue à être généré, avec des quantités relativement constantes au fil des ans.
<i>Par curiosité, combien de kilomètres doivent marcher les techniciens pour effectuer les relevés sur le site?</i>	M. Lacombe confirme qu'il s'agit d'une très longue marche.  <i>[Complément d'information : cela représente une marche entre 45 et 50 km, répartis entre cinq et huit sorties, selon les conditions climatiques, l'absence de vent étant nécessaire pour la fiabilité des résultats.]</i>

## 7 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

### 7.1 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

M. André Goulet, aménagiste et ingénieur forestier à l'Institut des territoires, rappelle que des projets sont menés sur le site afin de redonner une vocation agroenvironnementale aux zones fermées, sous la forme d'un parcours de valorisation agroenvironnementale.

Il présente l'évolution de certains projets clés au cours de l'année 2020, incluant :

- La revégétalisation de bermes stabilisatrices localisées en bordure de la forêt du Grand Coteau, à Sainte-Anne-des-Plaines, dotée d'une très haute valeur écologique
  - Utilisation d'arbustes fruitiers d'intérêt pour la faune
  - Diversification fonctionnelle et biologique afin d'augmenter la résilience des écosystèmes créés face aux changements climatiques
  - Essais pilotes de différents mélanges de semences pour créer de nouveaux habitats dans une perspective d'augmentation de la biodiversité
- La plantation de boutures de saules sur la berme stabilisatrice de la zone 5A, lesquels serviront d'écran pour certaines matières qui pourraient s'envoler vers l'extérieur du site (un essai très prometteur pour l'instant)
- Suivi d'une plantation d'arbres sur une berme adjacente à la 1<sup>ère</sup> Rue, afin de créer un écran visuel, tout en testant différentes semences ayant des fonctions écologiques différentes
- La culture écologique d'asclépiades, sur deux sites distincts, afin de créer un habitat pour le papillon monarque. Implantation d'un protocole de recherche pour vérifier la tolérance de l'asclépiade à la compétition herbacée.

Des explications détaillées et actualisées régulièrement sont disponibles sur le site Internet du LET : [www.wm-sainte-sophie.org](http://www.wm-sainte-sophie.org).

Puis, il explique que la firme GPF Faune a été mandatée par WM pour effectuer un suivi de la biodiversité sur le site. Celle-ci a identifié :

- 71 espèces d’oiseaux, dont la crécerelle d’Amérique, l’hirondelle de rivage et la pygargue à tête blanche
- cinq espèces de mammifères, dont le cerf de Virginie, la marmotte et le renard roux

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On sent beaucoup de passion de votre part!</i>	M. Goulet répond que ce projet est en effet passionnant et rempli de possibilités. Il est particulièrement intéressant de travailler à dépasser les usages agricoles préexistants à l’aménagement du LET.

## 7.2 PROJET DE MARAIS FILTRANT

M. Goulet explique qu’un second marais est en voie d’être aménagé sur la propriété en 2021. Il rappelle que ces marais visent à favoriser une filtration naturelle des sédiments qui peuvent être présents dans les eaux de surface :

- Le premier, aménagé en 2018-2019, est localisé au nord de la propriété, près de l’entrée du site.
- Le second, dont l’aménagement a débuté en 2020, est localisé sur la bordure sud du LET, à proximité de la forêt du Grand Coteau, près d’une berme. Le bas de la berme est pressenti pour l’aménagement d’un milieu humide qui serait créé à même le LET. C’est sur la crête de cette berme que des saules ont été plantés.

## 7.3 PROJET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA PLANTATION DES SAULES

M. Xavier Lachapelle-T., de la firme Raméa phytotechnologies, effectue une présentation sur le projet de plantation de saules.

Ce projet, nommé PhytoVaLix, a pour objectif de développer des technologies vertes pour traiter et valoriser les eaux de lixiviation générées par les lieux d’enfouissement technique au Québec.

Il est constitué de trois filières expérimentales, soit :

1. Des essais en mésocosmes, à Saint-Roch-de-l'Achigan, pour le lixiviat d'anciennes cellules (2018-2019)
2. Des essais pilotes au LET de Sainte-Sophie, avec du lixiviat d'anciennes cellules (2019-2021)
3. Des essais pilotes pour valoriser le lixiviat de jeunes cellules, plus chargé, qui sont actuellement réalisés aux serres du Jardin botanique (2020-2021)

Des explications sont fournies sur le procédé utilisé et les aménagements réalisés au site de Sainte-Sophie. Voici les faits saillants :

- La plantation de saules a une superficie totale de 1,2 hectare (dont 0,2 hectare de zone exploratoire, pour faire différents tests).
- Une berme a été aménagée autour de la zone, afin de prévenir le ruissellement à l'extérieure de l'aire d'irrigation.
- En septembre 2020, les saules avaient une hauteur de 10 à 12 pieds.

Puis, il présente les résultats obtenus jusqu'à présent :

- Quantités de lixiviat valorisées :
  - 2019 : 1 830 m<sup>3</sup> (saison partielle, en raison de la période d'installation du procédé)
  - 2020 : 2 845 m<sup>3</sup> (saison complète, commencée dès le début juin)
- Quantité de bois produit : moyenne de 21 tonnes par hectare
- Rendement obtenu (pour la période de deux ans) :
  - En moyenne : 21 tonnes par hectare
  - Zones irriguées avec le lixiviat : jusqu'à 39 tonnes de bois par hectare
  - Zones irriguées avec de l'eau : 9 tonnes de bois par hectare

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les eaux de surface et souterraines utilisées pour l'irrigation proviennent du site?</i>	M. Lachapelle-T. précise que l'eau utilisée pour l'irrigation provient des cellules localisées sous la plantation (anciennes sections du site).

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous mentionnez pouvoir traiter près de 3000 m<sup>3</sup> par année. Quelle est la quantité totale de lixiviat généré par le site chaque année?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que le site produit environ 300 000 m<sup>3</sup> de lixiviat chaque année.</p> <p>Cela dit, le projet consiste à irriguer les saules grâce au lixiviat de l'ancien site, qui représente des quantités moins importantes. À long terme, WM espère étendre la zone d'irrigation jusqu'à 16 hectares (alors que la zone actuelle est d'un hectare), de manière à gérer par ce processus l'intégralité des eaux de lixiviation de l'ancien site. Les données récoltées sur la superficie actuelle permettront de déposer un projet plus complet au ministère, et ce, vers la fin 2021 ou le début 2022.</p> <p>M. Craft résume que le projet actuel permet de traiter près de 1 % du lixiviat du site, et qu'une superficie de 16 ha permettrait de passer à 15-16 %.</p> <p>M. Lachapelle-T. précise que dans l'essai pilote, la zone d'un hectare comprend des portions irriguées et des portions non irriguées, afin de pouvoir établir des comparatifs. Une fois l'ensemble de la zone irriguée, la quantité de lixiviat traitée sera plus importante. Raméa travaille également à évaluer la quantité exacte de lixiviat pouvant être consommée par les saules.</p>
<p><i>Au-delà de la passion, il y a ici beaucoup de compétence.</i></p>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En irriguant avec du lixiviat, y a-t-il un risque d'observer une contamination dans le bois des saules? Avez-vous des résultats à ce sujet?</i>	<p>M. Lachapelle-T. répond qu'un suivi est réalisé à ce sujet et que des résultats partiels sont disponibles. Pour l'instant, aucune concentration anormale n'est présente dans le bois.</p> <p>Il explique que le saule est une espèce hyperproductrice, ce qui signifie qu'une grande quantité de bois est générée (puisque les plants grandissent très rapidement). Ainsi, les « contaminants » sont dilués, et cela ne produit pas d'accumulation.</p>
<i>Est-ce qu'il y a des contaminants dans les feuilles?</i>	<p>M. Lachapelle-T. répond que des analyses sont menées pour s'assurer que ce n'est pas le cas, mais que les recherches précédentes tendent à montrer que ce n'est pas le cas.</p> <p>Il explique que dans ce cas-ci, le principal « contaminant » potentiel est l'azote ammoniacal, qui constitue un nutriment, agissant comme un fertilisant.</p>

## 8 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

### 8.1 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que vingt plaintes ont été formulées en 2020, toutes concernant le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite. Comme mesures correctives, WM a donné des avis, effectué de la discipline et de la surveillance.

Aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À votre connaissance, y a-t-il eu d'autres épisodes d'accumulation de camions près de l'entrée du site?</i>	M. Desnoyers explique que cette situation peut encore survenir ponctuellement et que WM travaille à minimiser cet impact.  Des mesures de plus grande envergure sont actuellement envisagées.
<i>Il y a encore de la congestion, je l'ai constaté.</i>	M. Desnoyers confirme.
<i>Il faudrait faire un autre chemin de contournement.</i>	
<i>Est-ce que les deux balances sont en opération présentement?</i>	M. Desnoyers répond que les deux balances sont utilisées en alternance, puisque WM n'a pas les installations pour les opérer simultanément.
<i>Savez-vous combien de fois dans l'année la problématique survient? Vous pourriez prévoir utiliser les deux balances ponctuellement, selon l'achalandage prévu.</i>	M. Desnoyers explique que la problématique survient de façon très ponctuelle dans une journée.  Il ajoute qu'il est rare de voir d'importants débordements lorsque les opérations sont à la normale : cela survient plutôt, par exemple, en lien avec des problèmes informatiques, des contrats problématiques ou un manque ponctuel de personnel.
<i>C'est donc vraiment imprévisible, et environ 1-2 fois par jour?</i>	M. Desnoyers confirme.

## 9 SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B

M. Lacombe présente les travaux réalisés dans les zones 5A et 5B depuis la dernière rencontre.

- Forage de puits verticaux de captage des biogaz sur les zones 5A et 5B (l'aspiration débute alors le jour même, pour limiter les odeurs)
- Installation d'une station de pompage du lixiviat à la cellule 5B-3, mise en service en 2020

- Installation de la conduite principale de captage des biogaz (prolongée de 200 mètres)
- Stabilisation des talus et végétalisation de la berme sud
- Recouvrement final des talus sud – zone 5B
- Poursuite de l’agrandissement de l’usine de traitement des eaux (travaux débutés en 2019, mise en service prévue au printemps 2021), qui permettra :
  - D’abriter de nouveaux équipements de traitement
  - D’augmenter la capacité de traitement (de 1000 m<sup>3</sup> à 2000 m<sup>3</sup> par jour), afin d’avoir une plus grande flexibilité en cas de coups d’eaux

Des explications sont fournies sur la nouvelle technologie qui sera utilisée à l’usine de traitement. M. Lacombe précise notamment que WM optera pour la récupération d’eaux du procédé pour les besoins de l’usine, plutôt que de puiser des eaux souterraines à cet effet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quoi servira l’eau de procédé que vous récupérez?</i>	M. Lacombe précise qu’elle sera utilisée pour le nettoyage des membranes ainsi que pour effectuer le mélange de polymères nécessaire à la coagulation des boues générées par l’usine.
<i>Avez-vous estimé la quantité d’eau que vous préservez en n’utilisant pas les eaux souterraines?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Les volumes sont extrêmement importants, de sorte que WM a jugé évident d’aller en ce sens.
<i>Est-ce que le nouveau procédé générera beaucoup plus de boues que l’ancien procédé?</i>	M. Lacombe confirme que cette technologie générera plus de boues que le RBS actuel.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'aimerais faire un retour sur la congestion routière près de l'entrée du site.</i></p> <p><i>Si j'ai bien compris, la problématique provient du fait que le chemin Val des Lacs devient parfois une aire d'attente pour les camions accédant au lieu d'enfouissement.</i></p> <p><i>Si la zone 6 est autorisée, les opérations seront localisées beaucoup plus loin. Serait-il possible de relocaliser l'entrée du site près de la future zone 6?</i></p>	<p>M. Desnoyers souligne la vigilance du membre, et mentionne que cette option est envisagée.</p> <p>M. Lacombe ajoute que WM doit compléter l'évaluation des options possibles, mais que l'entreprise a à cœur de régler cette situation.</p>
<p><i>Cela pourrait aider d'avoir une aire d'attente directement sur votre propriété.</i></p>	<p>M. Lacombe confirme, et indique qu'il s'agit d'ailleurs de l'une des options présentement envisagées.</p>
<p><i>C'est assez impressionnant de voir les travaux à l'usine de traitement des eaux.</i></p>	

## 10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault indique que WM est toujours en attente de la décision gouvernementale concernant le projet de zone 6. Le Comité sera informé dès qu'une décision aura été prise.

La question suivante est ensuite formulée :



Questions ou commentaires	Réponses
À titre indicatif, si la zone 6 est autorisée, à quel moment les travaux devraient-ils débuter?	<p>M. Lacombe répond que WM espère entamer graduellement la construction à la fin de l'année 2021. La première cellule serait excavée à l'hiver 2022 et imperméabilisée à l'été 2022, pour une mise en service en novembre 2022.</p> <p>Il précise que l'autorisation actuelle permet à WM d'opérer jusqu'en novembre 2022. Aussi, une fois le décret obtenu, s'il y a lieu, WM devra obtenir un certificat d'autorisation avant de commencer les travaux, ce devrait prendre une partie de l'année 2021.</p>

## 11 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

### 11.1 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault propose les dates suivantes pour 2021 :

- 18 mars
- 17 juin
- 8 septembre
- 2 décembre

Il invite les membres à communiquer avec l'équipe pour proposer de nouvelles thématiques à inclure au calendrier annuel 2021, s'il y a lieu.

### 11.2 VARIA

Avant de conclure la rencontre, M. Dussault souligne la très grande contribution de M. Yvon Berthiaume, qui a siégé comme président du Comité pendant 17 ans, ayant notamment participé à structurer le Comité dès ses débuts. Il rappelle que M. Berthiaume a participé à 66 des 68 réunions tenues par le Comité, dont 63 comme président.

Puis, il souhaite des joyeuses Fêtes à tous et à toutes.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 55.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion